

## Conseil Municipal du 13 août 2019

Le 13 août 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 6 août 2019.

**Présents** : MMES GAY Charlène, GOISON Annic, HATOT Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse, et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

**Absents excusés** : LAFAGE Didier, Mazeyrat Jean-Philippe, Maury Christine

*Mme Goison Annic est nommée secrétaire de séance.  
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2019*

### 1 – Régie de recettes horodateurs : modification caution régisseur

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'obligation de demander au régisseur de verser une caution, dans la précédente délibération l'article 6 l'en dispensait. Il convient de reprendre la délibération en modifiant cet article.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide d'annuler la délibération n ° 2019-23 en date du 11 juillet 2019 et de fixer la caution du régisseur comme la loi le prévoit à 300€.

### 2 – Décision modificative n°2 : mouvements de crédits

Afin de procéder aux derniers paiements liés aux travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, il convient de créditer 911€ sur cette opération, par le biais d'une décision modificative portant mouvement de crédits. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide d'augmenter les dépenses de cette opération de 911€ (en diminuant les dépenses prévues pour les travaux du cimetière de 911€).

### 3 – Pénalités de retard travaux école – dérogation spécifique

Monsieur le Maire présente les pénalités de retard qui doivent être appliquées à l'entreprise DELNAUD pour retard d'exécution : 65 jours ouvrés de retard - 5 jours fériés à déduire = 60 jours de retard.

Suivant le CCAP : 1/200<sup>ème</sup> du montant des travaux de pénalités par jour de retard soit 76,71€HT.

$76,71\text{€} \times 60 = 4\,602,60\text{€HT}$  de pénalités de retard.

Monsieur le Maire rappelle que le montant du marché était de 18 410,28€TTC. Les pénalités de retard à appliquer semblent disproportionnées par rapport aux montants des travaux et au fait que ce retard n'a pas occasionné une gêne excessive pour la reprise de l'école, puisqu'il s'agissait d'une porte manquante située au niveau de la chaufferie.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer à 960€ le montant des pénalités de retard d'exécution. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres accepte.

### 4 – Questions diverses

- Voirie : la route du Rouquet a été reprise là où il y avait des malfaçons et la voie de Granou doit être reprise également, les travaux sont prévus par CAUVALDOR pour octobre.
- Poubelles semi-enterrées : les poubelles de Sarrouil et Montanet vont être regroupées en un seul point avec de nouveaux containers semi-enterrés. Nous ne connaissons pas encore la date d'implantation de ces nouvelles poubelles.
- Nouveau cimetière : l'étude de sol du terrain où le nouveau cimetière pourrait être créé sera réalisé courant septembre.
- Ecole : une nouvelle enseignante a été nommée pour 1 an pour la classe des GS au CE1, Mme Vigoureux Anne. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle se plaira dans notre école.